

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver soigneusement
ce document

LE MOT DU MAIRE

Notre commune comme beaucoup d'autres est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer les risques auxquels nous pourrions être confrontés à Fécamp : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Il faut être conscient que le risque nul n'existe pas, afin d'être prêts à réagir face à ces événements.

C'est l'objectif de ce document réalisé conjointement avec les services de l'État qui vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK



Commune de
Fécamp

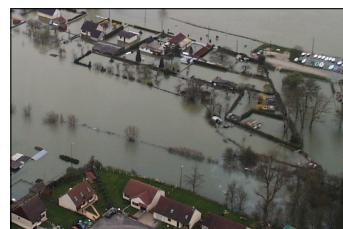
Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en septembre 2016 par la commune de Fécamp au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC), en collaboration avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Fécamp

SEINE-MARITIME

La commune de **Fécamp** est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondations : ruissellements et submersion marine



Mouvements de terrain : cavités souterraines et falaises

■ 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses



Préfète de la Seine-Maritime

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

- **naturel :**

- inondation (ruissements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

- **technologique :**

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

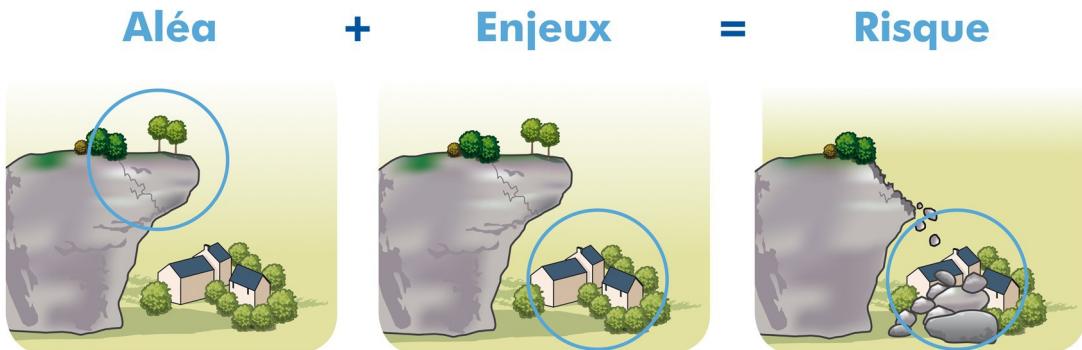


Illustration MAGENTA Conseil

Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux
Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. » Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Le Plan communal de sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**

Les risques majeurs en Seine-Maritime



inondation



marnière



falaise



industriel



nucléaire



transport de matières dangereuses



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- la tempête littorale entraînant une submersion par la mer.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres et
ventilations

coupez le gaz et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

écoutez la radio
(RESONANCE :
105.1 FM)

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas
chercher vos
enfants à l'école

Situation du risque à Fécamp

- La commune de Fécamp se distingue par deux types d'inondation : inondation brutale et inondation dite classique :

– **inondation brutale** : ce phénomène intervient au printemps et à l'été. Il s'agit d'orages plus ou moins violents qui apportent des précipitations de courte durée mais d'une rare intensité. Les plus violents orages sont survenus le 13 mai 1998 et le 9 mai 2000.

Les secteurs touchés sont le chemin des ifs jusqu'à la rue de l'inondation, le quartier Saint-Ouen, la résidence Saint-Benoît, la rue queue de renard, le quartier de l'hôpital, les quartiers longeant les rivières, la route de Valmont et le quartier de la plage avec la rue d'Étretat.

– **inondation dite classique** : ce type de risque est plus fréquemment observé durant les mois d'automne et d'hiver. Il se manifeste par l'accumulation des eaux de pluie dans les sols et, après saturation de ces derniers, les eaux de pluie ruissellent (Décembre 1999)

Ce phénomène est d'autant plus accentué que les précipitations sont exceptionnelles et que les champs sont mis à nu pendant l'hiver.

Le secteur touché reste très localisé : le quartier du Val aux Clercs jusqu'à la rue de l'inondation ainsi que les quartiers situés en bord de rivière et le croisement entre la rue Queue de renard et la route de Valmont.

- Des dommages ont été constatés par **arrêtés de catastrophe naturelle** pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
23/01/1984	11/05/1984	Inondations et coulées de boue
22/11/1984	11/01/1985	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain
11/02/1990	16/03/1990	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
26/02/1990	16/03/1990	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
02/12/1992	23/06/1993	Inondations et coulées de boue
17/01/1995	06/02/1995	Inondations et coulées de boue
13/05/1998	12/06/1998	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
07/05/2000	14/06/2000	Inondations et coulées de boue

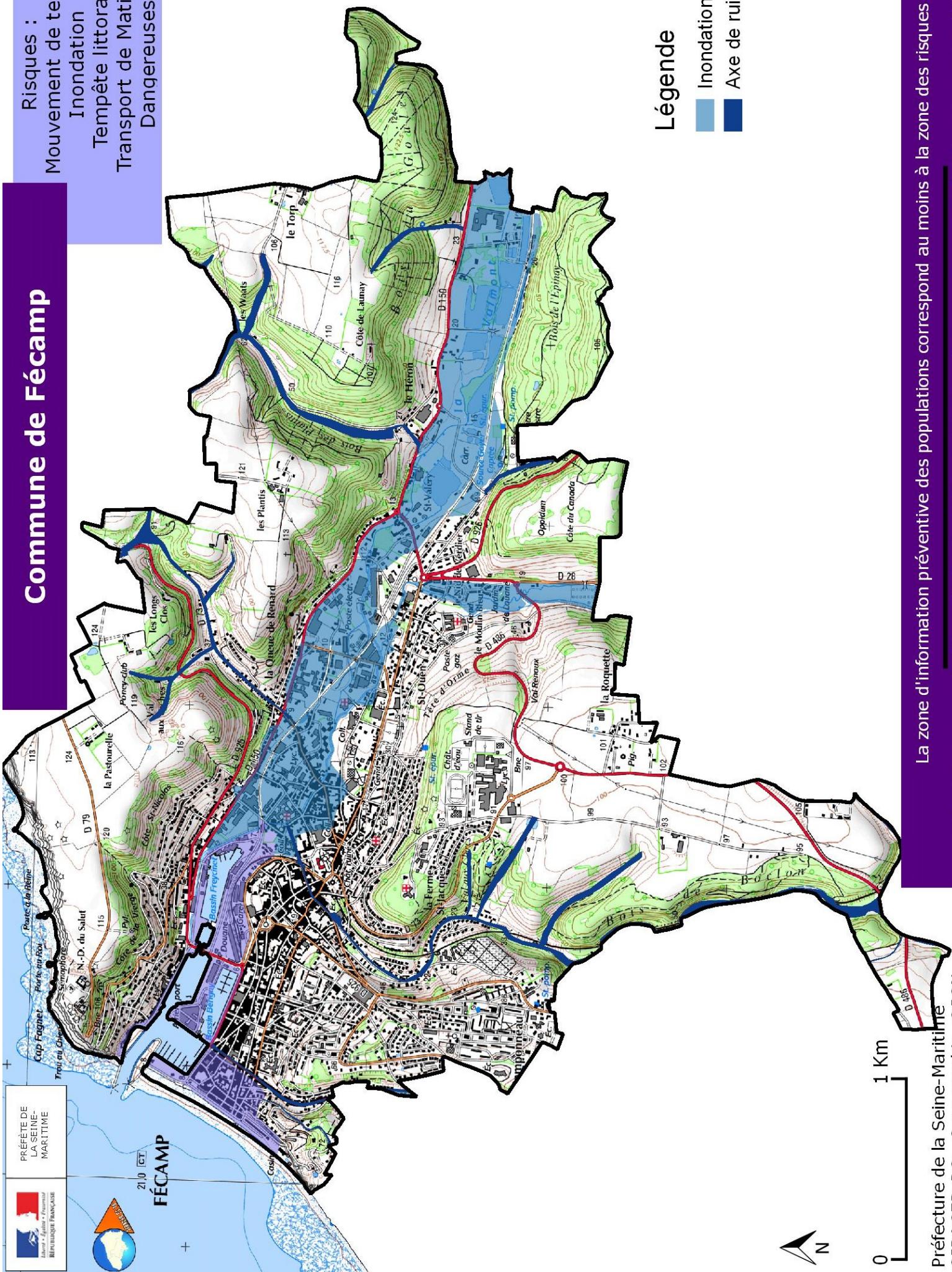
Prévention

- Le Syndicat Mixte des bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville, ainsi que la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral, réalisent des études et des travaux coordonnés en matière de lutte contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant (bassins de retenue, fossés, talus, mares, etc.).
- Un Plan de Prévention du Risque Inondation de la Valmont et de la Ganzeville a été prescrit le 22 février 2002 et approuvé le 29 mars 2012. Ce document réglemente l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- La ville de Fécamp s'est impliquée dans une volonté de prévention à travers un service de Prévention des Risques Naturels et urbains chargée notamment de l'information préventive de la population. En cas de fort risque d'inondation, la population sera alertée par un véhicule 4X4 de la mairie muni de haut-parleurs. Un plan communal de secours est opérationnel pour pouvoir intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible.
- Des **repères de crues** sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.



Commune de Fécamp

- Risques :
 - Mouvement de terrain
 - Inondation
 - Tempête littorale
 - Transport de Matières Dangereuses



La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques

Document cartographique élaboré en 2016 en fonction des connaissances et des documents de référence.



Le risque inondation : la submersion marine

Définition du risque

Les submersions marines sont liées à une élévation anormale du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes :

- l'intensité de la marée (niveau marin dû principalement aux phénomènes astronomiques et à la configuration géographique),
- le passage d'une tempête produisant une surélévation du niveau marin (appelée surcote).

Vient s'ajouter le déferlement des vagues qui se traduit par un mouvement des masses d'eau se propageant sur l'estran (zone alternativement couverte et découverte par la marée). Les jetées, digues et autres infrastructures peuvent alors être franchies, fragilisées ou endommagées.

Les vagues peuvent endommager des infrastructures côtières par effet mécanique, provoquer des envahissements d'eau par projection, transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes, d'endommager des biens ou de gêner la circulation en bord de mer.

Les principales consignes de sécurité du risque submersion marine



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres et
ventilations

coupez le gaz et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

écoutez la radio
(RESONANCE :
105.1 FM)

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas
chercher vos
enfants à l'école

Situation du risque à Fécamp

- La commune de Fécamp est soumise à des tempêtes parfois violentes du fait d'une position altitudinale favorable. Ces tempêtes peuvent entraîner des inondations par la mer dues à une surcote favorisant le passage des vagues sur la chaussée puis dans les maisons en raison de la faible distance mer/habitations comme lors des tempêtes de 1984, 1990, 1995 et 1999.
- Les quartiers touchés sont les quartiers situés sur le front de mer mais aussi quelques quartiers où les réseaux d'assainissement sont situés au-dessous du niveau de la mer : rue Saint-Benoît, un tronçon de la route de Valmont.
- Une surcote liée à des marées exceptionnelles peut entraîner des inondations de quartiers situés près de la rivière.

- Des dommages ont été constatés par **arrêtés de catastrophe naturelle** pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
22/11/1984	14/03/1985	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues
11/02/1990	16/03/1990	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
26/02/1990	16/03/1990	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues

Prévention

- Des ouvrages ont été réalisés en 1992 et 1993 : enrochement de 180 mètres linéaires au niveau du casino, muret de défense de 207 mètres linéaires le long de l'emplacement des cabanes de plage et canal d'évacuation des inondations de 110 mètres dans la partie ouest de la plage.
- En cas d'alerte communiquée par la préfecture, il y a mise en place d'une réglementation et d'une interdiction du stationnement par la pose de barrières. De plus, un véhicule 4X4 de la mairie alertera la population du risque tempête.
- Une procédure de mise en alerte des services et des communes en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels est prévue par la préfecture afin que toutes les dispositions nécessaires soient prises par la mairie.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

	vert : pas de vigilance particulière.
	jaune : situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
	orange : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
	rouge : une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Commune de Fécamp

- Risques :
 - Mouvement de terrain
 - Inondation
 - Tempête littorale
 - Transport de Matières Dangereuses

Légende

Inondation par la mer

Km

Prefecture de la Seine-Maritime
STRACED-PC - Cartographie © IGN

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques

Document cartographique élaboré en 2016 en fonction des connaissances et des documents de référence.

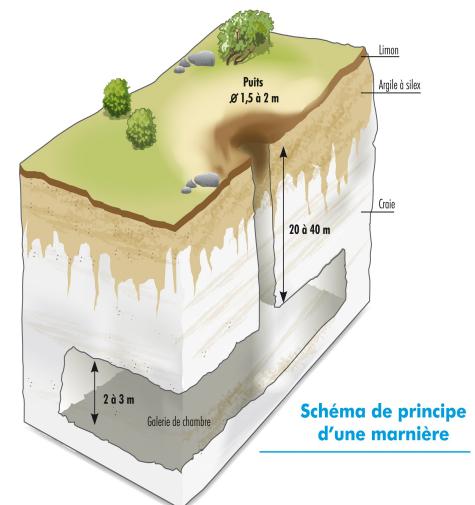
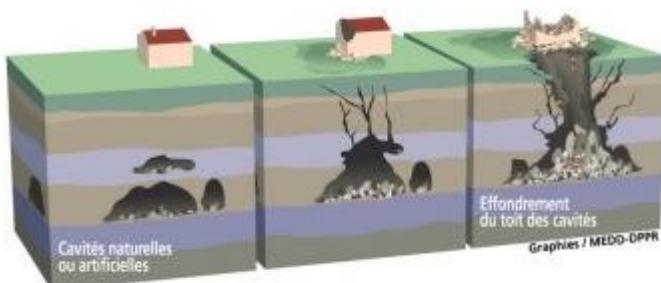


Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines



Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation
si elle est menacée

éloignez-vous de la
zone instable

Situation du risque à Fécamp

- Fécamp est situé sur des carrières qui sont réparties sous différentes parties de la ville, notamment les galeries Favrot (située rue Gustave Couturier et rue des murs de la fontaine), côté de la Vierge, Saint-Étienne et Val aux Clercs.
- Un recensement des indices de cavités souterraines ou à ciel ouvert a été réalisé en 2014 par un bureau d'études à l'occasion de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de Fécamp.
- Des dommages ont été constatés par **arrêtés de catastrophe naturelle** pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
07/05/2000	06/11/2000	Mouvement de terrain

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- – la consolidation des terrains ou des constructions
– le rebouchage de la cavité
- Des évacuations de population peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L.563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie synthétique des risques réalisée dans ce document page 13 est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

Commune de Fécamp

Risques :
Mouvement de terrain
Inondation
Tempête littorale
Transport de Matières
Dangereuses

Légende

■ Cavité souterraine

0 1 Km

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques

Document cartographique élaboré en 2016 en fonction des connaissances et des documents de référence.



Le risque mouvement de terrain : falaises

L'effondrement des falaises est un phénomène naturel : les fissures de la craie se distendent sous le poids de la roche. La pluie, en s'infiltrant, accentue le phénomène, car elle diminue la cohésion de la roche, dissout le calcaire et fait monter le niveau de la nappe contenue dans la craie.

Les principales consignes de sécurité du risque falaise



fuyez latéralement gagnez un point en hauteur

Situation du risque à Fécamp

- Sur la commune de Fécamp, le risque est lié à la présence des falaises crayeuses bordant les côtes et l'arrière de zones bâties (quai des pilotes et quartier de la plage « Boulevard Albert 1er »).
- Des dommages ont été constatés par **arrêtés de catastrophe naturelle** pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
27/01/1995	18/07/1995	Affaissement de falaise

Prévention

- Interdiction de construire au bord du littoral soumis à l'érosion : le risque a été ainsi intégré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Une étude préalable doit être entreprise pour toute construction à risque.
- En 1998, un arrêté a été prononcé pour interdire toute circulation sur le haut des falaises.
- Les chutes de pierres, les éboulements ou tout indice d'instabilité potentielle doivent être signalés à la mairie.
- Selon les cas, il convient de repérer et d'isoler la zone d'éboulement, d'éviter tout passage ou activité à proximité et de surveiller régulièrement l'évolution des masses mises à jour.
- Attention : ne pas essayer de colmater les brèches ni d'éliminer la végétation, ceci occasionnerait des fragilités supplémentaires.



le risque transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citerne, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD



Situation du risque à Fécamp

La commune est concernée par :

- **Le transport routier** : Les principaux axes routiers concernés sont les routes départementales RD n° 28, n° 79, n° 150, n° 486, n° 925, n° 926 et n° 940.
- **Le transport par canalisations** : la commune est traversée par une canalisation souterraine exploitée par la société GRTgaz.
- **le transport maritime** : compte tenu du trafic important de marchandises et de matières dangereuses sur la Manche, il ne peut être exclu qu'une quelconque pollution ou un échouage de produits dangereux viennent toucher les côtes de la commune.

Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- **la formation** des personnels de conduite,
- la construction de citerne selon des normes établies avec **des contrôles techniques périodiques**,
- **l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

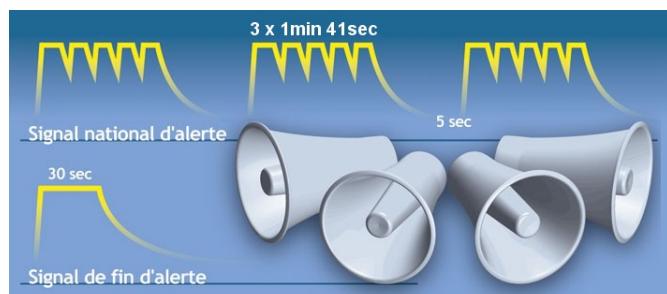
Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux (véhicule 4X4 muni de haut-parleurs) et les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : police nationale, pompiers, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

Principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses

Danger d'explosion	Danger de feu (liquide ou gaz)	Danger de feu (matière solide)	Matière sujette à inflammation spontanée
Matière ou gaz favorisant l'incendie	Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	Gaz sous pression	Matière ou gaz toxique
Matière ou gaz corrosif	Matière infectieuse	Matière radioactive	

Sirènes d'alerte



Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12H00. Lors de ces essais, la sirène est déclenchée pendant une minute.

Consignes de sécurité communes à tous les risques

1 – Abritez-vous

2 – Écoutez la radio

3 – Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE : 96.3 FM

FRANCE INTER : 91.1 FM

RESONANCE : 105.1 FM

(d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le Dossier départemental sur les risques majeurs – DDRM – de la Seine-Maritime, consultable sur le site Internet de la préfecture – rubrique sécurité civile)

Commune de Fécamp

Risques :
Mouvement de terrain
Inondation
Tempête littorale
Transport de Matières
Dangereuses

Légende

- TMD Routier
- TMD Gaz
- TMD Maritime

1 Km

0

Le plan d'affichage du maire

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'**affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- **établissements recevant du public** dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera diffusée par la mairie pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.

Informations

commune de FECAMP

Seine-Maritime
Région Normandie



en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter regarderse

2. écoutez la radio

listen to the radio escucha la radio

France Bleu 96.3 MHz

Résonance 105.1 MHz

3. respectez les consignes

follow the instructions respéte las consignas

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

don't seek your children at school

no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le Dicrim dossier d'information

communal sur les risques majeurs

> sur internet : www.prim.net

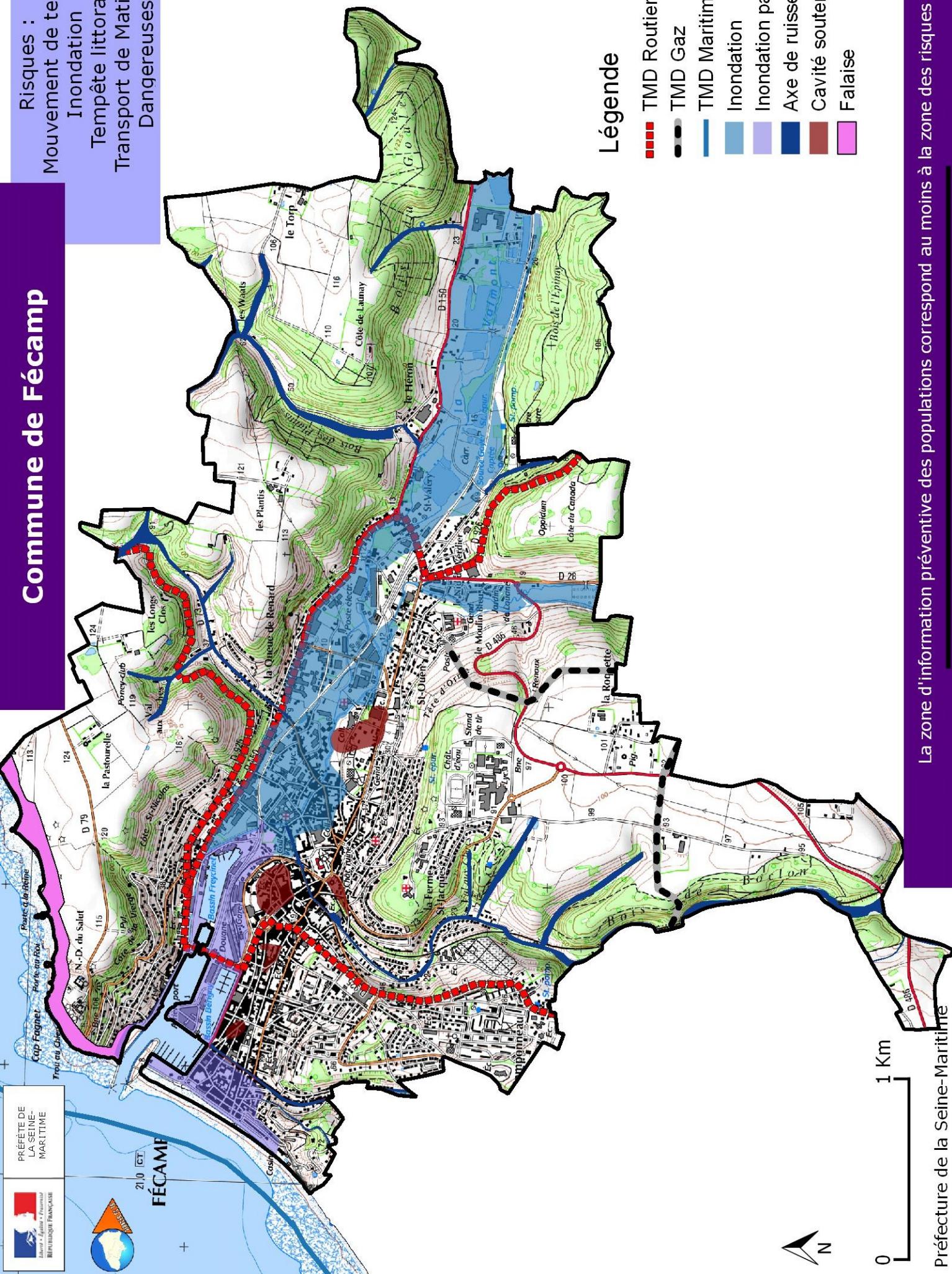
La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Entité	N° téléphone	Site Internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie de Fécamp	02.35.10.60.00	www.ville-fecamp.fr
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.00.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer		www.prim.net
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
Risques naturels		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique les territoires et la mer)
Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr www.georisques.gouv.fr
Météo-France		www.meteofrance.com (ou le site de tout autre opérateur de météorologie)
Risques technologiques		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.52.32.00	www.normandie.developpement-durable.gouv.fr www.spinfos.fr

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

Commune de Fécamp

- Risques :
 - Mouvement de terrain
 - Inondation
 - Tempête littorale
 - Transport de Matières Dangereuses



La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques

Document cartographique élaboré en 2016 en fonction des connaissances et des documents de référence.